

Rédiger un cahier des charges pour un SIGB (réinformatisation)

1. Un cahier des charges, pour quoi faire?

La réinformatisation d'une bibliothèque, soit le remplacement du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) courant, a pour causes principales l'obsolescence du logiciel et/ou l'évolution de l'offre des éditeurs de solutions, prenant en compte les avancées bibliothéconomiques et technologiques. Elle est aussi motivée par la volonté de proposer de nouveaux services aux usagers.

Ce projet nécessite plusieurs étapes : d'abord on réalise une étude de faisabilité qui comprend l'identification des besoins, l'analyse de l'existant et l'évaluation de l'offre disponible. Puis on rédige le cahier des charges que l'on appelle Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) lorsqu'on s'inscrit dans une procédure d'Appel d'Offres (AO) respectant la réglementation française en matière de marchés publics.

Le cahier des charges formalise les besoins, décrit les produits et les prestations attendus et doit être rédigé avec le plus grand soin car c'est un document de référence qui permet, le cas échéant, de comparer les candidats et de sélectionner un prestataire dans le cadre de l'AO et, dans tous les cas, d'effectuer le suivi de projet, pendant la phase de réalisation, ainsi que le contrôle-qualité et la procédure de recette.

2. Un cahier des charges, comment ?

Le cahier des charges comporte plusieurs parties. Dans un premier temps, il est utile de contextualiser la demande en rappelant les objectifs visés par le projet et en décrivant l'existant :

- présentation synthétique de la bibliothèque (personnel, collections...)
- caractéristiques du système d'information documentaire
- environnement matériel et logiciel

Cela permet au prestataire d'évaluer le périmètre du projet.

Dans un deuxième temps, le cahier des charges s'attache à détailler le SIGB souhaité. Les modules sont décrits en termes de fonctionnalités et l'on souligne les aspects importants pour la bibliothèque. Les SIGB se composent, en général, des modules suivants :

- acquisitions : budgets, fournisseurs, commandes...
- catalogage et indexation : notices bibliographiques, notices autorités...
- périodiques : abonnements, bulletinage, dépouillement...
- transactions : inscription, prêts...
- éditions et statistiques : lettres de relance, statistiques de prêts...
- interface publique : Online Public Access Catalog (OPAC) ou portail...

C'est dans cette partie aussi que l'établissement exprime ses exigences ou ses préconisations techniques qui portent sur l'ensemble des éléments supportés par le SIGB :

- normes et référentiels : ISO 2709, Web Accessibility Initiative (WAI)...
- formats de données : UNIMARC, Dublin Core...
- protocoles d'échange : SRU/SRW, OAI-PMH...

Le cahier des charges traite également des prestations associées attendues, par exemple :

- installation et paramétrage du SIGB
- Software as a service (Saas) = logiciel en tant que service
- documentation
- assistance technique
- maintenance évolutive
- formation de l'administrateur et des utilisateurs du SIGB
- migration des données existantes

La prestation de migration est spécifique à la réinformatisation. La reprise des données existantes est une phase cruciale du projet et conditionne sa réussite. Cette étape fera l'objet d'un contrôle-qualité dédié.



En outre, dans le cadre d'un AO, le CCTP peut préciser la forme que devra respecter la réponse du candidat et citer les éléments attendus :

- présentation de la société, CV de l'équipe
- mémoire technique : approche méthodologique, présentation détaillée de la solution technique...
- planning : principaux jalons, réunions de suivi, livrables-clés...
- chiffrage : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et Bordereau des prix unitaires (BPU)
- références de clients : enjeux, montant, dates, interlocuteur...

3. Bibliographie

Informatiser la gestion de sa bibliothèque. Sous la direction de Xavier Galaup. Association des bibliothécaires de France, 2016

[Les logiciels métier destinés aux bibliothèques.](#) Tosca consultants.

[La ré-informatisation,](#) Ministère de la Culture et de la Communication, 2013.

[La récupération des données pour le catalogue,](#) Ministère de la Culture et de la Communication, 2012.

[Informatique documentaire : le cahier des charges sous toutes les coutures.](#) Alain Collignon, Joachim Schöpfel. *Archimag* Guide Pratique "Manager et développer son service infodoc", 2007, n° 93.

Fiche créée par Cécile Geoffroy, le 07 décembre 2014
Bibliographie mise à jour par l'Enssib le 19 juillet 2016